

Valeur de la position de Saint-Maurice

Autor(en): **Siegfried, Hermann**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **7 (1862)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-347235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 9

Lausanne, 8 Mai 1862.

VII^e Année

SOMMAIRE. — Valeur de la position de St-Maurice. — Race chevaline. Essais d'amélioration dans le canton de Vaud (*fin*). — Bibliographie. *Le général Jomini, sa vie et ses écrits*, par Ferd. LECOMTE. — Nouvelles et chronique.

VALEUR DE LA POSITION DE SAINT-MAURICE ⁽¹⁾.

Plus est grand le trésor de liberté amassé par un peuple, plus il doit surveiller avec persévérance l'emploi des forces qui en assurent la possession.

(LOUIS NAPOLEON.)

Question proposée :

QUELLE EST LA VALEUR DE LA POSITION DE ST-MAURICE APRÈS QUE, PAR L'ANNEXION DE LA SAVOIE DU NORD, LES CONDITIONS PRÉCÉDENTES DE CE PAYS ONT ÉTÉ MODIFIÉES ? SUFFIT-ELLE ENCORE POUR LA DÉFENSE DU SIMPLON ?

Chapitre I.

Situation militaire et géographique du Valais, au point de vue de la résistance contre une tentative de passage de la part de la France.

Les passages des Alpes situés en Valais, et que la France pourrait avoir en vue en envahissant le territoire Suisse, sont :

- 1^o Le Grand-St-Bernard ;
- 2^o Le Simplon ;
- 3^o Le Nufenen et un grand nombre de cols très élevés, dont quelques-uns ne peuvent être atteints qu'en traversant des glaciers.

Pour abrégé, nous appellerons ces passages, *objets*.

(¹) Ce mémoire, rédigé par M. Hermann Siegfried, major à l'état-major du génie, a reçu un prix de la Société militaire fédérale, aux concours de 1861.

Les Français, pour y arriver, ne peuvent pénétrer en Valais que par les routes suivantes :

- 1^o La route de la rive vaudoise du lac, passant par Vevey ;
- 2^o Celle de la rive méridionale, par le Chablais ;
- 3^o Par la navigation sur le lac Léman ;
- 4^o Le col de Morgins, conduisant du val d'Abondance au val d'Illiers ;
- 5^o Le passage entre Chamounix et Martigny.

Il existe encore un certain nombre de passages très élevés entre le Chablais et le Valais, passages d'assez peu d'importance pour que nous les négligions ici.

Nous appellerons ces routes, *chemins d'invasion*.

La vallée du Rhône possède huit moyens de communication avec le reste de la Suisse, ce sont :

- 1^o La route de la rive vaudoise du lac Léman ;
- 2^o Le passage du Pillon ;
- 5^o » du Sanetsch ;
- 4^o » du Rawyl ;
- 5^o » de la Gemmi ;
- 6^o » du Grimsel ;
- 7^o » de la Furka ;
- 8^o » du Nufenen.

Nous désignerons enfin ces passages par l'expression : *chemins de secours*.

L'on sait qu'une position défensive doit avoir, *en avant* les chemins d'invasion, et *en arrière* l'objet que l'ennemi a en vue ainsi que les chemins de secours.

Or on ne rencontre sur toute l'étendue du Valais, qu'un seul point, Martigny, qui ait en avant de sa position toutes les routes d'invasion, et derrière lui tous les passages des Alpes convoités par l'ennemi en même temps que les chemins de secours les plus sûrs. C'est la seule position qui satisfasse à toutes les conditions militaires et géographique, et par conséquent celle qui prime toutes les autres en importance.

La position de Brigue offre, il est vrai, un second point central, mais elle ne couvre que le Simplon et se trouve bien éloignée du passage du Grand-Saint-Bernard. Ce point est en outre trop loin des routes d'invasion pour permettre d'agir sur elles d'une manière efficace ; il oblige enfin d'abandonner les avantages que présentent les chemins de secours les plus utiles tels que le Sanetsch, le Rawyl et la Gemmi, passage qu'il laisse à une assez grande distance en avant.

Il résulte de là qu'une position militaire à Brigue est moins avan-

tageuse que d'autres à la défense des passages des Alpes contre la France. Son importance est beaucoup plus grande dans le cas d'une tentative d'invasion de la part de l'Italie. Donc tout point situé entre Brigue et Martigny sera d'autant plus favorable à la défense qu'il sera plus rapproché de ce dernier endroit.

Saint-Maurice partage avec Martigny tous les avantages militaires et géographiques, à la seule exception du débouché de la vallée de Chamounix qui se trouve en arrière de cette place. Cette circonstance ne manque pas d'une certaine importance.

En effet, on peut s'attendre à l'établissement d'une route carrossable entre Ugine et Sallanche par le col de Flumet, route qui mettrait Chambéry en communication directe avec Chamounix. Au bout d'un temps plus ou moins déterminé, la route du Saint-Bernard s'ouvrira. La première de ces routes rendra plus dangereux, comme chemin d'invasion, le passage de Chamounix. Par la seconde, la possession du Saint-Bernard n'en deviendra que plus tentative. Ces travaux une fois exécutés, la place de St-Maurice deviendra encore plus insuffisante et ses communications plus menacées. C'est à Martigny qu'il s'agira de barrer le passage à l'ennemi.

La structure géographique de la contrée présente à St-Maurice l'aspect d'une coupure. Le fond de la vallée, en se rétrécissant, y forme un défilé qui sépare la partie inférieure du bassin du Rhône jusqu'au lac, de sa partie supérieure, qui est plus resserrée. Une porte y fermait autrefois l'entrée du canton et faisait ainsi encore mieux ressortir la séparation que nous venons d'indiquer. Quoique en cet endroit la distance entre les deux versants principaux de la vallée soit considérable, le défilé n'en existe pas moins. Le Rhône, s'éloignant du pied des rochers de la rive droite, en amont des bains de Lavey, vient à St-Maurice se jeter contre ceux de la rive gauche. C'est encore là que se réunissent les routes des deux rives. Ces circonstances donneront toujours à cette place, une certaine importance militaire.

L'embouchure du Rhône, près du Bouveret, a enfin aussi une certaine valeur militaire. Toute cette contrée peut exercer une influence directe sur les principales routes d'invasion, à savoir sur la navigation et la route de la rive méridionale du lac. Une position fortifiée, en communication avec un port, fortifié aussi, y dominerait le lac d'une part et la route de l'autre. Placé à cheval sur le Rhône ce point formerait, le long du fleuve, avec St-Maurice et Martigny, une ligne susceptible d'une bonne défense.

Il ne faut pas ici prendre le mot *point* dans un sens trop mathématique, mais bien lui donner par la pensée la dimension d'une *ligne*. Alors la ligne de Martigny au lac répondra, militairement par-

lant, à toutes les conditions géographiques exigées par la question qui nous occupe.

Toutes les routes d'invasion se trouvent en avant de cette ligne, tandis qu'elle laisse derrière elle tous les chemins d'invasion et tous les objets, tous les buts de l'ennemi.

Chapitre II.

Influence de l'annexion de la Savoie du nord, sur la défense des passages des Alpes, en Valais.

L'annexion de la Savoie du nord n'a pas modifié la situation d'une manière essentielle en ce qui concerne la résistance que nous pourrions opposer à la France dans le cas où elle voudrait forcer les passages des Alpes pennines. St-Maurice, pour cela, n'en remplira son but ni mieux ni plus mal. Abstraction faite de ce que, dans le cas d'une pareille tentative le Piémont eût probablement été, par des motifs politiques, ou bien l'allié ou bien l'ennemi des Français, mais non pas neutre, la neutralité du Piémont devait nécessairement être impossible, et cela par une raison toute géographique, savoir que tout passage des Alpes pennines conduit aux versants méridionaux, et par conséquent en Piémont. Donc, que ce fût comme alliée ou comme ennemie du Piémont, la France aurait utilisé les routes du Chablais ou, du moins, aurait pu le faire. Dans le cas où la Suisse eût voulu s'opposer au passage en occupant St-Maurice, la France eût pu, pour se rendre plus facilement maîtresse du Valais, utiliser tous les abords situés entre la chaîne du Mont-Blanc et le lac, dans le pays limitrophe devenu récemment français; pas un passage de plus, pas un passage de moins que maintenant. Les conditions sont donc restées assez les mêmes.

On pourrait objecter qu'auparavant nous pouvions intercepter la route du Simplon sur territoire savoisien. Sans doute, mais cette mesure aurait été aussi inutile que désavantageuse. L'armée française pouvant s'avancer aussi bien par le canton de Vaud que par le Chablais ou par les deux routes à la fois, la position centrale à occuper nous est indiquée tout naturellement; c'est la contrée située à l'extrémité supérieure du lac Léman, près du point où les deux routes ci-dessus, après avoir été séparées par le lac, se réunissent.

Dans le cas où une armée française choisirait, exclusivement ou partiellement la route du Chablais, il se présente une question à résoudre, savoir si la chaîne des hautes montagnes qui forme notre

frontière entre le lac et le Mont-Blanc, pourra être mieux défendue en se plaçant en avant ou en arrière de cette chaîne.

En allant occuper des positions sur les bords de l'Arve, on allongerait considérablement la ligne de défense ou plutôt on la décomposerait en un certain nombre de postes communiquant difficilement entre eux, dont chacun serait destiné à la défense d'une vallée longue et étroite, située en arrière et aboutissant à un passage distinct. Dès le premier mouvement rétrograde les communications cesseraient entre les divers détachements. En un mot, on aurait tous les inconvénients des cordons.

Sur la Dranse, en Chablais, les circonstances sont, il est vrai, plus favorables. Le terrain compris entre Evian, la Dranse inférieure et la Dranse de Bernex, offre une position centrale d'où l'on peut rayonner dans toutes les directions pour défendre le Chablais et qui en cas d'attaque permettrait de résister énergiquement. Mais la vallée de Chamounix n'en exigerait pas moins un poste spécial et puis, pour assurer la retraite sur la vallée du Rhône par les deux longs et étroits défilés de Meillerie et du val d'Abondance, il faudrait nécessairement des travaux de fortifications qu'il nous est impossible d'établir en temps de paix.

La vallée du Rhône, par contre, forme une position centrale derrière la dite chaîne de montagnes, depuis le lac jusqu'à Martigny. Les excellents moyens de communication que l'on possède sur les deux rives du Rhône diminuent la longueur de la ligne à défendre. S'appuyant par la droite sur le lac, par sa gauche à de hautes montagnes, cette position trouve dans cette circonstance autant de force que de sécurité. Dans ces conditions enfin, elle permet de surveiller tous les passages situés en avant et de concentrer toutes ses forces pour aller recevoir l'ennemi au point de passage et d'attaque qu'il aura choisi. En exposant dans ce qui précède tous les avantages que possède la vallée du Rhône, sur la Savoie du Nord, pour la défense de la chaîne de montagnes, nous en revenons à conclure que l'annexion de la dernière à la France, n'a pas modifié d'une manière sensible notre position en vue de la défense des Alpes du Valais contre la France.

Dans le cas d'une tentative de passage, il faudra bien attendre les Français devant St-Maurice, car enfin depuis l'annexion il n'a été construit aucune autre route conduisant en Valais, et la Suisse ne se prêterait certainement jamais à la construction d'une route de Chamounix et Martigny. Quand même quelques détachements tourneraient la position par Martigny ou Salvent, on n'en serait pas moins obligé de forcer le défilé de St-Maurice pour le passage des voitures de guerre. Aussi longtemps que St-Maurice tiendra bon, l'armée française

sera arrêtée. Du reste, les passages par lesquels la position peut être tournée et qui, avant l'annexion, étaient aussi praticables que maintenant, ces passages ne sont pas de nature à nous effrayer.

En effet, la colonne qui viendrait déboucher sur Martigny par la Tête noire, le col de Balme ou le col des Montets, ne pourrait communiquer avec le corps principal, que par Sallanche, Bonneville et Thonon; c'est tout comme si elle n'avait aucune communication. De plus, entre Martigny et St-Maurice elle rencontrerait une série de positions où la nature favorise singulièrement la résistance contre un ennemi qui descendrait la vallée et auxquelles viennent encore s'ajouter les ouvrages d'Evionnaz et des bains de Lavey. Cette colonne ne pourrait donc coopérer que faiblement à une attaque ayant pour but de s'emparer de St-Maurice. En revanche elle pourrait, en se fortifiant à Martigny, arrêter des renforts venant de Sion.

Les changements survenus dans la position de la Savoie du nord n'ont donc pas modifié sensiblement, au point de vue géographique, la valeur de la place de St-Maurice, pour la défense de la route du Simplon. Mais il s'agit surtout de savoir : *Quelle est la valeur de la position en elle-même, si ses fortifications peuvent être défendues; combien de temps enfin l'on pourrait s'y maintenir?*

(A suivre.)

RACE CHEVALINE. — ESSAIS D'AMÉLIORATION DANS LE CANTON DE VAUD (*fin*).

Néanmoins pour ranimer et encourager chez nous l'élève du cheval, il fallait ajouter quelque chose encore à l'introduction de bons types améliorateurs. Il convenait de donner aux éleveurs la facilité de placer leurs poulains sur des pâturages où ils pussent trouver des soins et une surveillance de chaque jour, une nourriture suffisante, un bon air, un abri dans le mauvais temps, et tout cela à un prix en rapport avec la valeur vénale des jeunes chevaux. L'Etat seul pouvait se charger d'un léger sacrifice d'argent dans un but d'utilité générale qui rendra et a déjà rendu au pays des services incontestables. L'Etat prit cette initiative et l'autorité sanitaire fut chargée d'étudier cette question; après des recherches dirigées surtout dans le Jura, le choix est tombé sur la montagne de la Breguettaz, située près de Vaulion. Cette montagne, qui peut recevoir une centaine de poulains, réunit tout ce que l'on pouvait désirer. L'eau y est abon-